

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 14 MAI 2019 QUARTIER RICHARD DE RAMBERVILLERS

Présents : MM ANTONOT, AUBEL, CHOLEY, DUPAYS, GEORGÉ, GÉRARD, HERBÉ, JACQUOT, LEDUC, LEMESLE, LENOIR, MANGEOLLE, MARQUIS, MICHEL, PARUS, PARVÉ, POURCHERT M., ROBIN, SESMAT, SIMONIN, TIHAY, TOUSSAINT, TRIBOULOT.

MMES BAJOLET, CHAUMONT, FERRY, LEBLOND, MARCHAL, MICHEL, MOUGEOT, NOEL, SOURDOT, TROUY.

Absents : MM. BAILLY, BARON, BERTRAND, BOULANGER, BOSSEER, CLOQUARD, COLIN, DEMANGEON, DUMET, GUIBERTEAU, POURCHERT D., RICHARD.

MMES HOUILLON-GRINER, VILMAIN.

Excusés : MM. BAILLY, CLEMENT, COLIN, TARANTOLA
MMES TANNEUR, VIRIAT

Invités : M. AMSLER chargé du projet bourg-centre
M. YVERNEAU architecte-urbaniste du bureau d'études In Situ

1. INTERVENTION DU BUREAU D'ÉTUDES IN SITU.

M. YVERNEAU explique que l'étude de revitalisation du bourg centre est portée par un groupement de prestataires dont il est, via le cabinet In Situ, le représentant.

M. YVERNEAU indique que pour répondre aux attentes des élus et au cahier des charges, le bureau d'études In Situ s'est associé à un groupement pluridisciplinaire. Il explique qu'une démarche participative va être mise en place (comités de pilotage, ateliers de concertation et comités techniques).

M. TOUSSAINT trouve que le logement est beaucoup évoqué et fait remarquer que l'attractivité dépend aussi de l'hôtellerie et de la restauration.

M. YVERNEAU explique que cela fait partie du projet avec l'habitat et les commerces, différentes strates seront analysées, la revitalisation est transversale et touche de multiples thématiques.

Mme MARCHAL déplore l'absence de WC publics pour les touristes venant visiter les monuments.

M. YVERNEAU reconnaît qu'une réflexion de l'aménagement des espaces publics semble nécessaire (équipements, circulation).

M. SIMONIN demande si les flyers sont distribués dans toutes les communes ?

M. AMSLER répond que la lettre est destinée à l'ensemble des habitants et usagers de la Ville. Cependant, il indique que la distribution en boîte aux lettres ne s'est faite que sur la Ville. L'idée est de diffuser l'information aux usagers non-résidents sur Rambervillers via la 2C2R, les commerçants et à l'aide du questionnaire papier disponible aussi en ligne sur le site internet dédié : **jeparticipe@rambervillers-bougcentre.fr**.

M. CHOLEY fait remarquer que le débat est certes une bonne chose, il est nécessaire selon lui d'écouter tout le monde. Il dit ne pas être défavorable à cette démarche mais il espère qu'il n'y aura pas, à l'instar du grand débat national, de déception.

M. YVERNEAU ajoute qu'il faut se rejoindre pour discuter, il y aura forcément des déceptions car tous les projets ne pourront pas être retenus.

Il explique que les ateliers alimenteront la réflexion. Il ajoute avoir des références suite à des études réalisées sur d'autres bourgs. S'il y a des transformations cela ne se réalisera pas que sur le court terme.

Mme LEBLOND demande si les jeunes ont été pris en compte ?

M. YVERNEAU répond y avoir pensé.

Mme MARCHAL demande à M. YVERNEAU s'il est allé à la rencontre des commerçants et des industriels.

M. YVERNEAU répond être allé à la rencontre de différents usagers. Il faut agir selon lui fortement pour que les mentalités évoluent, l'enjeu est important. Les rencontres avec les forces vives ont commencé mais ne sont pas terminées.

Mme MARCHAL fait le constat que l'image de la Ville de Rambervillers s'est dégradée. La population s'est appauvrie.

M. SAYER souhaite que ces clichés puissent être dépassés et préférerait que l'on retienne les 150 millions d'investissement qui ont ou vont être investis par les entreprises du territoire sur 3 années. Il faudrait selon lui absolument travailler au changement de l'image véhiculée à tort et communiquer davantage sur nos réussites.

M. LEMESLE ajoute qu'il est important de parler de notre territoire notamment de nos nombreuses pépites (EGGER, FRAISPERTUIS ...).

Selon M. ANTONOT, l'activité économique est plus active en périphérie de Rambervillers que sur le bourg-centre, il est donc nécessaire de le redynamiser, de le mettre en valeur. Il ajoute que la Ville de Rambervillers n'est pas une ville pauvre au regard de la taxe professionnelle.

Selon M. YVERNEAU, la question à se poser est : quels usages pour cette centralité ?

Il est possible de réaliser, de véhiculer une autre image en réalisant une grosse transformation.

En ce qui concerne la problématique sociale, il existe des outils.

M. le Président explique que notre territoire prospérera si le bourg centre se porte mieux.

Les dossiers sont complexes, il faut réaliser des actions à longs termes en passant par des actions à courts termes et à moyens termes car toutes les propositions ne pourront pas se réaliser d'où l'importance de la concertation (questionnaire). De nombreuses rencontres ont eu lieu (ateliers de concertation, municipalités, associations, COTECH, COPIL), certaines problématiques sont communes aux Villages et à la Ville.

Il est primordial selon lui que le bureau d'études soit en capacité d'apporter les éléments importants d'aides à la décision des élus.

M. MICHEL ajoute que des personnes résidant à l'extérieur du territoire ont un regard différent et positif. Il se réjouit que le centre-bourg soit retenu. Il y a dans cette ville divers atouts (patrimoine, industrie, emplois) que d'autres communes nous envient.

2. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

M. Stéphane SIMONIN a été élu secrétaire de séance par les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité.

3. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 03 AVRIL 2019.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 03 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

4. CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE IDEX : AVENANT N°1.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'exécution du contrat initial pour l'entretien et la maintenance des systèmes de chauffage de la 2C2R signé avec IDEX, il convient de passer un avenant pour intégrer les modifications suivantes :

L'avenant n°1 a donc pour objet :

1. D'arrêter l'entretien de la chaudière située dans l'aile gauche au 1^{er} étage du bâtiment intercommunal N°39 du quartier Richard (ancienne école de musique).
2. D'ajouter la nouvelle installation qui alimente les locaux du service des OM

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer :

l'avenant n°1 au contrat IDEX pour un surcoût annuel de 185.00 € HT

5. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DES VOSGES-FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES »- ENFANCE ET JEUNESSE.

Débat:/

Délibération

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges a accordé à la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, une aide prévisionnelle de subvention de 4 547 € pour l'acquisition de mobilier pour l'accueil périscolaire de Domptail.

Il convient alors de signer avec la CAF la Convention d'Objectifs et de Financement.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le projet de convention,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

– **APPROUVE** le contenu de la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF et annexée à la présente délibération,

–**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

6. SENTIERS PÉDESTRES-DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

Débat:

M. le Président explique que les communes peuvent avoir leur propre sentier mais que si la 2C2R veut continuer à intervenir, il est nécessaire de déclarer d'intérêt communautaire les 12 sentiers retenus. Ces sentiers ont fait l'objet de réunions avec le Vice-Président au tourisme, le rando club pédestre de Rambervillers et les agents concernés.

M. HERBÉ souhaite savoir pourquoi le sentier des « Six frères » ne figure pas sur la liste ?

M. SAYER explique que le rando club pédestre de Rambervillers a fait des propositions pour un ensemble de circuits et d'intitulés. L'ensemble de ces éléments a été validé par la Commission tourisme du 06 mai 2019.

M. le Président ajoute que cette liste n'est pas fermée. Il appartiendra d'y revenir le cas échéant.

Mme TROUY trouve que le nom du « sentier des lavoirs de Clémentine » situé à Saint-Maurice sur Mortagne n'est pas approprié et suggère de le renommer par le sentier « entre forêts et plaines ».

Cette proposition est validée par l'Assemblée, une information sera communiquée au rando club pédestre de Rambervillers.

Délibération

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a décidé de créer des sentiers pédestres sur son territoire.

Par délibération 131-2018 du 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire a validé la demande de subvention LEADER instruite par le PETR du pays d'Epinal Cœur des Vosges. Dans cette dernière, il était précisé que cette action serait réalisée dans le cadre de la compétence "Promotion du Tourisme, dont la création d'offices de tourisme".

Suite au contrôle de légalité et dans un souci de sécurité juridique, Monsieur le Préfet des Vosges nous a adressé un courrier le 18 février dernier nous demandant de rapporter ladite délibération. Les services de la Préfecture considèrent que la création de sentiers pédestres ne relève pas de plein droit de la compétence "Promotion du Tourisme, dont la création d'offices de tourisme" exercée par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Aussi, afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre de ce programme, sur les conseils des services préfectoraux, il convient de déclarer d'intérêts communautaires les 12 sentiers présentés au sein de la compétence « Aménagement de l'Espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ».

Les 12 sentiers pédestres évoqués sont les suivants :

1. Housseras : le sentier des remparts
2. Romont : le sentier des lavoirs
3. Sainte Barbe : le sentier « les roches de Babette »
4. Bult : le sentier du Verger Conservatoire de Bult
5. Ménil-sur-Belvitte : le sentier du moulin de Gallois et de la Vallée de la Belvitte
6. Brû : le sentier du bois de Brû
7. Jeanménil : le sentier des potiers
8. St Pierremont / Domptail : le sentier du Guéoir de Domptail
9. St Maurice / Mortagne : le sentier « entre forêts et plaines »
10. Nossoncourt : le sentier du Château de Villé
11. St Benoit la Chipotte : le circuit de Corbé
12. Rambervillers : le sentier du chemin Sondrot

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **RAPPORTE** la délibération 131-2018 du 19 décembre 2018,
- **DECLARE** d'intérêt communautaire les 12 sentiers listés précédemment au sein de la compétence "Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire".
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre la mise en œuvre du programme de création de sentiers pédestres.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, pour un montant aussi élevé que possible, si besoin est.

7. TARIFS DES COTISATIONS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE 2019-2020.

Débat:/

Délibération

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les tarifs des cotisations à l'école de musique qui seront appliqués par la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2019/2020.

Il précise que la commission musique s'est réunie le 13 mars dernier et a proposé de maintenir les tarifs 2018/2019. Ce choix fait suite à l'augmentation des tarifs de l'an passé, et au passage à 3 quotients au lieu de 5 qui avait largement défavorisé certaines familles.

Quotient Familial	2C2R	Extérieurs
0-650	56.50 €	202.00 €
651-1150	73.00 €	
1151 et plus	91.00 €	
Inscription 2ème instrument	174.00 € *	
location instrument (annuelle)	87.00 €	121.00 €
Chorale	61.00 €	92.00 €

*Seuls les anciens élèves qui pratiquent déjà un 2^{ème} instrument pourront le faire en 2019/2020.

Après lecture de la proposition de tarifs de cotisations à l'école de musique, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2019 / 2020 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de ces tarifs.

8. VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

Débat :

M. MICHEL explique que le règlement a été reformulé notamment sur l'interdiction des téléphones portables, et sur le fait que les parents doivent être vigilants au travail qui doit être effectué à la maison.

Délibération

Monsieur le Président présente le nouveau règlement intérieur de l'école de musique. Il indique que celui-ci annule et remplace le précédent devenu obsolète.

Après lecture du document, annexé à la présente délibération, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le nouveau règlement intérieur de l'école de musique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau règlement intérieur de l'école de musique tel que présenté (Cf. annexe).
- **CHARGE** le Président de faire appliquer le nouveau règlement intérieur de l'école de musique.

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Débat:/

Délibération

Dans le cadre de sa compétence « Equipement et fonctionnement de l'Ecole de Musique », la Communauté de Communes prévoit d'acquérir de nouveaux instruments de musique.

Lors de la commission musique du 13 mars dernier, les membres présents ont émis un avis favorable pour l'acquisition des instruments mentionnés ci-dessous et pour les budgétiser sur deux années comme suit :

- 2019 : 3 cors petites mains + 1 saxophone baryton pour un total de 12 425.35 € TTC
- 2020 : 1 basson pour un total de 16 200 € TTC

⇒ Soit un budget global sur deux ans de 28 625.35 € TTC.

Dans cette optique, Monsieur le Président souhaite solliciter le Conseil Départemental des Vosges afin de bénéficier d'une aide financière et présente le plan de financement relatif à ces acquisitions.

Plan de financement 2019

Dépense (en TTC) :	100.00 %	12 425.35 €
Soit en H.T		10 354 .46 €
Total des Recettes		1 459.98 €
• Subvention Conseil Départemental des Vosges	14,10 %	1 459.98 €
Autofinancement 2C2R		10 965.37 €

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'acquisition de ces instruments, sur le plan de financement et sur cette demande de subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition des instruments d'un montant total de 28 625.35 € TTC sur 2 ans,
- **VALIDE** le plan de financement proposé pour 2019,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Vosges une subvention à hauteur de 14.10 %, pour l'acquisition des instruments de musique.

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COMMUNE DE JEANMÉNIL.

Débat:/

Délibération

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Jeanménil a sollicité la 2C2R afin d'obtenir une subvention exceptionnelle relative à l'achat d'un visiophone pour le centre d'accueil périscolaire (Maison des 4 saisons) pour un montant de 1349,52 €.

La demande porte sur une subvention équivalente à 20 % du montant des fournitures soit 270,44 €.

Il précise que le bureau lors de sa réunion du 02 mai 2019 a donné un avis favorable.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à la commune de Jeanménil une subvention exceptionnelle d'un montant de 270,44 €.

11. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE LA DÉCHÈTERIE ; MISE À DISPOSITION DE BENNES, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DE LA DÉCHÈTERIE DE RAMBERVILLERS. AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

Débat :

M. TOUSSAINT déplore de ne pas avoir été informé du renouvellement des marchés en commission environnement.

M. SIMONIN demande à quoi correspondent les totaux ?

M. MAROTEL explique que pour chaque type de déchets, les prestataires ont renseigné le coût de rotation, le coût de mise à disposition des bennes, le coût du traitement (en recettes).

Les coûts totaux sont ensuite calculés en fonction des rotations, du tonnage, traités en 2018.

Il ajoute que les coûts sont une bonne surprise car l'augmentation des carburants nous laissait imaginer une autre tendance.

Délibération :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le marché d'exploitation de la déchèterie arrive à son terme le 31 mai 2019. La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a lancé un appel d'offres ouvert pour un marché de prestation d'une durée de 3 ans avec 12 lots.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lots	Intitulés	Entreprises	Dépenses prévisionnelles 1 an	Dépenses prévisionnelles 3 ans
Lot 1	Mise à disposition, enlèvement et transport des bennes de déchets verts	Terragri	25 462,08 €	80 205,55 €
Lot 2	Mise à disposition, enlèvement et transport des bennes de ferrailles	Dreyfus	0,00 €	0,00 €
Lot 3	Mise à disposition, enlèvement et transport des bennes de gravats	Bastien	7 140,00 €	22 491,00 €
Lot 4	Mise à disposition, enlèvement et transport des bennes de cartons	Citraval	5 808,00 €	18 295,20 €
Lot 5	Mise à disposition, enlèvement et transport des bennes de tout venant	Citraval	27 960,00 €	88 074,00 €
Lot 6	Mise à disposition, enlèvement et transport des bennes de bois	Bastien	10 240,00 €	32 256,00 €
Lot 7	Mise à disposition, enlèvement et transport des bennes de plâtres	Citraval	3 370,00 €	10 615,50 €
Lot 8	Traitement des déchets verts	Terragri	15 481,20 €	48 765,78 €
Lot 10	Déplacement de bennes	Terragri	9 971,00 €	31 408,65 €
Lot 11	Mise à disposition, enlèvement et transport des bennes de livres	Citraval	1 420,00 €	4 473,00 €
TOTAL			106 852,28 €	336 584,68 €

Lots	Intitulés	Entreprises	Recettes prévisionnelles 1 an	Recettes prévisionnelles 3 ans
Lot 9	Traitement des ferrailles	Dreyfus	25 740,00 €	81 081,00 €
Lot 12	Traitement des livres	Citraval	3 360,00 €	10 584,00 €
TOTAL			29 100,00 €	91 665,00 €

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 36 voix POUR,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

12. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N° 1.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire :

- ① A la demande de la Trésorerie, de transférer à l'article 6714 (Bourses et prix) (5 000 €) afin de rembourser les commerces ayant adhéré au programme « Chèques cadeaux », ces crédits étaient initialement prévus à l'article 6188 (Autres frais divers).
- ② De transférer des crédits de l'article 615221 (Entretien bâtiments publics) à l'article 2041411 (Subventions d'équipements versées à une commune membre du GFP – Biens mobiliers, matériels et études) (270,44 €) ceci afin de verser une subvention d'équipement exceptionnelle à la commune de Jeanménil destinée à l'achat d'un visiophone pour l'accueil périscolaire.

Monsieur le Président propose d'ouvrir les crédits suivants :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

① Article 6188 Autres frais divers / Chapitre 011	-	5 000,00 €
① Article 6714 Bourses et prix / Chapitre 67	+	5 000,00 €
② Article 615221 (Entretien bâtiments publics) / Chapitre 11	-	270,44 €
② Article 023 Virement à la section d'investissement / Chapitre 023	+	270,44 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

② Article 021 Virement de la section de fonctionnement / Chapitre 021	+	270,44 €
---	---	----------

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

② Article 2041411 / Chapitre 204 + 270,44 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de modifier le budget comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

① Article 6188 Autres frais divers / Chapitre 011 - 5 000,00 €

① Article 6714 Bourses et prix / Chapitre 67 + 5 000,00 €

② Article 615221 (Entretien bâtiments publics) / Chapitre 11 - 270,44 €

② Article 023 Virement à la section d'investissement / Chapitre 023 + 270,44 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

② Article 021 Virement de la section de fonctionnement / Chapitre 021 + 270,44 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

② Article 2041411 / Chapitre 204 + 270,44 €

13. QUESTIONS DIVERSES.

✓ **Site internet :**

Une présentation du site Internet en cours de construction est réalisée est faite par le Président qui insiste sur le côté convivial et d'accès rapide de cette nouvelle édition.

✓ **Modification et Modalités de la date de retrait des chèques cadeaux :**

M. le Président demande aux élus présents la possibilité de décaler la date de retrait des chèques cadeaux à fin juillet car seulement 2/3 de ceux-ci ont pu être retirés.

✓ **FPU :** (cf. annexe jointe)

M. le Président rappelle que le point sur la FPU avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 21 novembre 2018 suite à des incertitudes et inquiétudes exprimées par les communes de Jeanménil et Rambervillers.

Comme il s'y est engagé, après avoir répondu aux interrogations, le passage en FPU au 1^{er} janvier 2020 sera proposé au vote des délégués lors du Conseil Communautaire du 24 juin prochain.

Il précise que des réunions de travail ont eu lieu le 06 mars 2019 en présence des communes de Jeanménil et Anglemont et une autre le 10 avril 2019 avec Rambervillers.

M. LEMESLE présente ensuite un diaporama détaillant la « mécanique » de mise en œuvre de la FPU.

La loi précise qu'au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) la représentativité peut être fixée à 1 élu par commune. Il précise cependant, que pour notre communauté de communes, la composition de la CLECT pourrait être copiée sur celle du Conseil Communautaire (51 personnes).

Concernant les éventuels transferts de charges (souhaités ou imposés), des études « cas par cas » seront réalisées en amont avec les communes, les services concernés. Le recours à des experts pourra également être envisagé si besoin.

Selon M. LEMESLE, seul le passage en FPU permettrait d'assumer les prises de compétences à venir. La fiscalité additionnelle, telle que pratiquée aujourd'hui ne serait pas envisageable sans augmentation importante des impôts sur l'ensemble des communes comme le démontre l'exemple du transfert de la compétence scolaire.

M. TRIBOULOT ne se satisfait pas de la non revalorisation de l'AC (Attribution de Compensation) de 11 000 € que toucherait la commune d'Anglemont à compter du passage en FPU. Il souhaiterait que cette AC puisse ponctuellement être revalorisée.

M. LEMESLE explique que la compétence « développement économique » étant désormais portée par la 2C2R, c'est à elle d'en assumer la charge et les investissements nouveaux. Les communes n'ont donc plus aucune dépense à engager.

M. TRIBOULOT souhaiterait que la commune reste maître de sa fiscalité et qu'elle en fixe elle-même les taux.

M. LEMESLE indique l'intérêt d'avoir un taux unifié pour éviter toute compétition entre les communes en termes de développement économique.

M. TRIBOULOT aurait souhaité que l'option taxe de zone soit présentée.

M. LEMESLE indique que pour cette option, c'est la 2C2R qui définirait la fiscalité des zones d'activités et en percevrait donc la totalité sans avoir l'obligation d'en reverser tout ou partie à la commune. M. LEMESLE juge que cette option est de loin la moins favorable pour les communes puisque du jour au lendemain elles pourraient ne plus rien toucher. Elles se trouveraient privées de fiscalité professionnelle sans contrepartie.

M. CHOLEY demande si l'adhésion à la FPU, entraîne la souscription à un SCOT ?

M. le Président répond que l'adhésion à un SCOT (schéma de cohérence territoriale) est un choix qu'une collectivité peut faire dans une logique d'aménagement du territoire (urbanisme, déplacement mobilité, développement durable...). Cela n'a pas de rapport direct avec la FPU. Il ajoute que cette question se posera forcément très rapidement avec la nouvelle mandature tout comme la question de la compétence PLUi.

M. LEMESLE rappelle également qu'il est toujours avec le Président disposé à venir en séance d'un conseil municipal pour échanger sur la mise en place de la FPU.

- ✓ **Prochain Conseil Communautaire:** le lundi 24 juin 2019 à 20h00 à Brû
- Tirage au sort des jurés d'Assises.
- ✓ **Rencontre avec Monseigneur BERTHET:** le jeudi 20 juin à 20h00 à la Familiale à Rambervillers.

Prochaines réunions :

COFIL Cinéma	21/05/2019	<u>14h00</u>	Mairie de Rambervillers
Commission environnement	28/05/2019	<u>18h00</u>	2C2R
Bureau	29/05/2019	<u>8h00</u>	2C2R
Commission enfance	05/06/2019	<u>20h00</u>	2C2R
Bureau + présentation rapport offres assurances	19/06/2019	<u>8H00</u>	2C2R
Conseil Communautaire	24/06/2019	<u>20H00</u>	Salle polyvalente de Brû

Séance levée à 22H45

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Stéphane SIMONIN

Le Président,
Monsieur Alain GÉRARD



